



HAL
open science

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

Rudy Mahut

► **To cite this version:**

Rudy Mahut. L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi : Une enquête archéologique à travers le temps et l'espace. Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 2020. hal-04460372

HAL Id: hal-04460372

<https://hal.uvsq.fr/hal-04460372>

Submitted on 19 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi, Une enquête archéologique à travers le temps et l'espace

Rudy Mahut,

Chargé de mission Patrimoine à la ville de Marly-le-Roi.

Introduction :

Le musée du domaine royal de Marly¹ conserve dans ses collections une mystérieuse relique historique. Il s'agit d'une dalle de marbre du XV^e siècle retrouvée par hasard sur le domaine du Chenil de Marly-le-Roi à la fin du XIX^e siècle.

Les dimensions de ce vestige sont de 91 cm de long, 64 cm de large et 9 cm d'épaisseur pour un poids d'environ 200 kg. La fiche-inventaire du musée en donne la transcription suivante² :

Jesus hominum soter. Millesimo, quadraentesimoquingagesimo tertio, die septimo decenbris, tempore consulatus domini Lancelotto da Parma.

Elle est ornée de deux grands blasons en partie basse. Le premier en écu porte une simple croix de Saint Georges. Le second, de forme ronde, a été décrit dans le vocabulaire héraldique en ces termes : *échancré à dextre, et parti au premier de meubles qui semblent être trois broyes ; au second de trois fasces, dont deux bretessées contre bretessées, celle en pointe crénelée seulement, et surmontée, au flanc senestre, d'une branche d'olivier*³.

La transcription du texte, que la qualité de la gravure devrait faciliter, est perturbée par l'insertion d'une croix pattée inscrite dans sa dernière partie. Nous allons voir que ce petit détail a focalisé l'attention des historiens qui l'ont étudié. Il est à l'origine de plusieurs variations dans les transcriptions proposées depuis 1882.

¹Dénommé Musée-Promenade Marly-le-Roi / Louveciennes jusqu'en 2019.

²Musée du domaine royal de Marly : Fiche inventaire n°87.2.1.

³Adrien Maquet, *Les seigneurs de Marly*, Imprimerie et librairie universelle, Paris, 1882, p. 245.



Fig. 1 : Photographie publiée dans la *Chronique de Marly* du mois de janvier 1964.

Les conditions rocambolesques de sa découverte furent de nature à la fois à en compliquer l'analyse et à dresser le voile de mystère qui l'entoure. Elles furent publiées pour la première fois par Adrien Maquet en 1882 :

« Dans les communs du château du Chenil se voient d'énormes colonnes de pierre qui doivent provenir de cette église [de Marly-le-Bourg] et une inscription en marbre blanc, scellée dans le mur extérieur des écuries. Cette plaque de marbre a 0,95m de largeur sur 0,65m de hauteur. Elle fut trouvée en creusant le sol de l'ancienne orangerie. A première vue, elle semblait toute lisse; mais, lorsqu'on la retourna, une inscription en mauvais gothique du XV^e siècle, accompagnée de blasons, excita de suite une grande curiosité. »

Comment expliquer la présence de cette dalle de marbre dans un bon état de conservation dans l'ancienne orangerie du domaine du Chenil ? L'histoire de ce lieu permet-elle de fournir quelques explications sur cette découverte fortuite ? Des générations d'historiens et d'érudits locaux ont tenté de répondre à cette question sans jamais y parvenir tout à fait... C'est pourquoi cette étude se propose, à la lumière de nouvelles données historiques et archéologiques, récemment mises au jour, d'élucider le mystère qui entoure la « dalle du Lombard de Marly » depuis près d'un siècle et demi.

1) Où l'on découvre un marbre étrange à Marly-le-Roi

a) L'emplacement :

La propriété du Chenil a été bâtie par Louis XIV à partir de 1702 pour accueillir ses équipages de chasse consécutivement à la construction de son palais de Marly entre 1680 et 1684.

Le domaine du Chenil est identifié comme le centre historique du petit village médiéval de Marly-le-Bourg dont l'existence est attestée par une charte mérovingienne datée de 697 et conservée aux Archives nationales⁴. La présence d'une église dédiée à Notre-Dame est mentionnée dans un document du XI^e siècle⁵. Marly est déjà érigée en fief si l'on en croit l'historien Camille Piton qui s'appuie sur le fait que Bouchard II de Montmorency aurait porté le titre de baron de Marly dès 997⁶. Marly devait certainement bénéficier d'une église dès cette époque. Hervé de Marly la donne à l'abbaye de Coulombs dans sa charte de 1087. Au début du XII^e siècle, les moines de Coulombs fondent un prieuré attenant⁷. Lorsque Louis XIV acquiert la propriété seigneuriale de Marly-le-Bourg en 1693, celle-ci se compose « d'un corps de logis avec deux grands pavillons et deux petits, couverts d'ardoise. Un petit bâtiment au-dessus de la porte et principale entrée entre deux tourelles couvertes d'ardoises. Une basse-cour, avec logement de jardinier, deux écuries, étables, grange, grenier et autres lieux. Jardins clos de murs, et dans le potager un colombier à pied »⁸. En 1701, le roi fait acheter les bâtiments du prieuré qui tombent en ruine afin de les démolir dans le but de dégager la vue qu'il a de son chenil depuis son palais⁹. L'année suivante, il achète le vieux cimetière de Marly-le-Bourg pour y aménager une place devant son chenil¹⁰, l'actuelle place du général de Gaulle.

⁴ Archives nationales K3 n°12². Rudy Mahut, « La charte mérovingienne de Marly-le-Roi, notice historiographique », in *Bulletin du Vieux Marly*, Marly-le-Roi, 2017, pp. 143-149.

⁵ Charte de Hervé de Montmorency, Doyen de Notre-Dame de Paris, promulguée en 1087.

⁶ Camille Piton, *Marly-le-Roi, son histoire*, A. Joanin et Cie, Paris, 1904, p. 23.

⁷ Chartes de Louis VI de 1137 et d'Hervé de Montmorency de 1148, doyen de Notre-Dame de Paris, relevées par Camille Piton : *ibid.* p. 28-29.

⁸ *Ibid.*, p. 64 et 404.

⁹ *Ibid.*, p. 41.

¹⁰ *Ibid.*, p. 42.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

La découverte a lieu alors que la propriété appartient à la comtesse Geneviève Adeline de Beaumont, fille du baron Guillaume Dupuytren, anatomiste et chirurgien militaire de l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle intervient à l'occasion de travaux de terrassement dans l'ancienne orangerie du domaine, dont l'emplacement a été perdu depuis. Le site ne fait alors l'objet d'aucune fouille archéologique.

Lorsque Adrien Maquet en relate la découverte pour la première fois dans son ouvrage sur les seigneurs de Marly, publié en 1882, la dalle est insérée dans le mur des écuries du domaine. En 1966, la municipalité de Marly-le-Roi achète la propriété pour y installer un centre administratif et le nouveau musée historique de la ville. Les communs de la propriété sont abattus et le marbre est alors exposé dans le vestibule du Chenil juste à côté de la porte du musée¹¹.

En 1987, la municipalité transforme le bâtiment afin d'y accueillir l'ensemble de ses services administratifs. C'est à cette occasion que le marbre fait son entrée dans les collections du musée du Domaine royal de Marly, successeur du musée du Chenil.

b) Les interprétations :

Adrien Maquet est donc le premier à tenter de comprendre la découverte. Il fait remarquer que l'église de Marly-le-Bourg était autrefois érigée sur la propriété du Chenil. Il lit les trois dernières syllabes de l'inscription « *da par ma* » comme étant l'abréviation latine de l'expression « d'après la paroisse de Marly ». Il en conclut que la dalle serait une sorte d'*ex voto* provenant de l'église de Marly-le-Bourg, dont le seigneur Lancelot aurait été le bienfaiteur¹².

La découverte du marbre est relayée par la commission des antiquités et objets d'art de Seine-et-Oise en 1891¹³, non sans en déformer la transcription et en se gardant bien de toute interprétation. En 1894, le *Guide Rex*¹⁴ la signale à son tour. Tous deux reprennent, sans plus de détails, la thèse de l'*ex-voto* proposée par Maquet.

¹¹Marie-Amynthe Denis, *Saint Vigor 1689-1989, une église royale et paroissiale de Jules-Hardouin Mansart à Marly*, journal d'exposition, Musée-Promenade Marly-le-Roi / Louveciennes, Marly-le-Roi, 1989, p. 1.

¹²Adrien Maquet, *op. cit.*, p. 245.

¹³Chanoine Gallet, «Eglise de Marly-le-Roi », in *Commission des antiquités et des arts*, volume 11, Cerf et Fils, Versailles, 1891, p. 99.

¹⁴*Guide Rex Marly vade mecum historique illustré*, imprimerie P. Doizelet, Saint-Germain-en-Laye, 1894, p. 177.

L'historien Camille Piton, lui-même fils d'un conseiller municipal de Marly-le-Roi, médecin et notable respecté de la commune, ne va pas tarder à mettre le doigt sur les contradictions du dossier. Il publie, en 1894 également, une analyse tout à fait différente de celle de Maquet. Tout d'abord, il bat en brèche l'analyse épigraphique des derniers termes de l'inscription sur laquelle s'appuie Adrien Maquet pour tenter de rattacher le marbre de Lancelot à l'histoire locale. *Lancelotto da Parma* doit se lire et se comprendre Lancelot de Parme. L'historien des Lombards du XV^e siècle est en effet le mieux placé pour savoir que, depuis plus d'un siècle, ces derniers sont un certain nombre à venir s'installer dans le royaume de France pour y défendre les intérêts commerciaux des riches et puissantes cités-États italiennes¹⁵. Il ne se laisse pas impressionner par la croix inscrite, qui empiète sur le fil du texte, et remarque sagement qu'aucun signe d'abréviation ne se situe à cet endroit pour justifier une lecture plus complexe. Il est conforté dans son analyse par la titulature qui accompagne ce seigneur: « consul ». Ce terme désigne en effet les nobles placés à la tête des comptoirs commerciaux lombards dans une grande partie de la chrétienté et autour du bassin méditerranéen¹⁶. Deux indices supplémentaires vont encore renforcer sa thèse. Le premier est la présence, sur les hauteurs de Marly-le-Roi, d'un toponyme ancien, la « Lombardie »¹⁷, devenu par corruption « l'Auberderie », qui pourrait désigner le lieu de résidence de notre riche négociant lombard. Le second se réfère à l'emplacement du cimetière de Marly-le-Bourg au Moyen-Âge qui se situait sur l'actuelle place du général de Gaulle, jouxtant l'église Notre-Dame. En l'absence d'une connaissance exacte des limites de ce cimetière au XV^e siècle, il semble possible que les ouvriers du Chenil aient découvert la tombe même de Lancelot de Parme. Camille Piton affirme, en effet, que de nombreuses inscriptions funéraires attribuées à d'autres marchands lombards ont été découvertes dans les environs de Paris¹⁸. La thèse de l'*ex-voto* semble donc lourdement ébranlée voire définitivement écartée.

¹⁵ Camille Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, Honoré Champion, Paris, 1892, 2 tomes.

¹⁶ Alex de Miltitz, *Manuel des consuls*, A. Asher, Londres, 1838, tome 2, chapitre 1, p. 5 et suiv.

¹⁷ André Mellerio, *Marly-le-Roi*, Marly-le-Roi, 1926, p. 75 ; coll., *Commission des antiquités et des arts*, volume 49, Cerf et Fils, Versailles, 1941, p. 82 ; Camille Piton, *op. cit.*, p. 54.

¹⁸ *Ibid.*, p. 52-54.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

L'instituteur communal, Auguste Lesserteur, ne va pas manquer de rapporter la découverte de cet insolite vestige dans la monographie qu'il rédige à destination de la préfecture en 1899¹⁹, afin de donner de l'ampleur, s'il en était besoin, à la richesse et à l'ancienneté du patrimoine historique marlychois. Il reprend l'interprétation d'Adrien Maquet. N'a-t-il pas connaissance des travaux de Camille Piton ? N'est-il pas convaincu par la thèse lombarde ? Quoi qu'il en soit, il continue de donner du crédit à celle de Maquet.

C'est finalement la thèse de Camille Piton qui va s'imposer dans le premier quart du XX^e siècle. Elle est consacrée par l'historien et archéologue local, André Mellerio²⁰, dans son *Marly-le-Roi*²¹, publié en 1926 puis reprise sans réserve par la société d'histoire du Vieux Marly, dans son bulletin annuel²².

Plus surprenante est la publication de la donation de la pierre par la ville de Marly-le-Roi au musée du domaine royal de Marly en 1989 : « la pierre tombale dite de Lancelot de Parme... provenant primitivement de l'église Saint-Étienne de Marly-le-Bourg puis des communs et enfin du bâtiment du Chenil²³. Contrairement à la thèse de Camille Piton, la pierre tombale ne semble plus provenir du cimetière mais directement de l'église de Marly-le-Bourg. Il pourrait d'ailleurs être tout à fait envisageable que Lancelot de Parme ait été inhumé à l'intérieur de l'église, selon une pratique largement répandue au Moyen-Âge pour les plus puissantes familles du royaume.

L'historien et président de la société d'histoire du Vieux Marly, Pierre Nickler, réfute cette théorie en 2010. Il reprend celle d'Adrien Maquet et transcrit les trois dernières syllabes par: « *da parochia Mairilaco* », c'est-à-dire « de la paroisse de Marly ». Il pose ensuite l'idée novatrice que Lancelot serait un émissaire de Philippe III

¹⁹Archives départementales : A. Lesserteur, *Monographie de Marly-le-Roi*, 25 septembre 1899, p. 39.

²⁰Célèbre critique d'Art, il participe à la promotion du mouvement artistique d'avant-garde des Nabis.

²¹André Mellerio, *op. cit.*, p. 20.

²²André Mellerio, "L'archéologie à Marly-le-Roi", in *Bulletin du Vieux Marly*, tome 1 n°2, Marly-le-Roi, 1933, p. 51.

²³Marie-Amynthe Denis, « Enrichissement des collections du Musée-Promenade, janvier 1987 – novembre 1989 », in *Bulletin du Vieux Marly*, tome 4, n°4, Marly-le-Roi, 1989, p.7.

de Lévis, portant le titre de consul, en charge de la gestion du fief de Marly-le-Chastel. Philippe III de Lévis, dont les principaux fiefs se trouvaient en terres d'Oc, aurait nommé un consul pour administrer le fief de Marly-le-Chastel en son nom. Pierre Nickler étaye sa théorie en remarquant que la magistrature consulaire était à l'époque assez répandue dans le sud de la France. Il confirme enfin l'hypothèse d'une dalle funéraire²⁴.

Le mystère du Lombard de Marly est-il pour autant tout à fait levé par cette dernière interprétation ? Il semble malheureusement qu'un certain nombre de questions restent en suspens.

c) Les principales incohérences du dossier

La première interprétation particulièrement problématique est relative à sa qualité de pierre tombale. En effet, si cette hypothèse était avérée, on serait en droit d'attendre les mentions textuelles mortuaires d'usage au Moyen-Âge telles que : « *Sepulcrum* », « *hic jacet* » ou « *obiit* »²⁵... Le sens de l'inscription est d'ailleurs tout autre. L'expression « *tempore consulatus domini Lancelotto* » doit se lire et se comprendre : « à l'époque du consulat du seigneur Lancelot ». Si le sujet du décès est bien Lancelot, il ne peut être enterré durant son propre mandat. Cela n'aurait pas de sens. De cette observation, il faut en conclure que l'hypothèse d'un *ex voto* ou d'une dédicace éventuellement installée dans l'église de Marly-le-Bourg doit prévaloir sur celle de la pierre tombale.

Si la lecture de la date, 3 décembre ou 7 décembre 1453, semble incertaine, c'est surtout celle des derniers termes de l'inscription qui est au cœur de la controverse. Selon Adrien Maquet et Pierre Nickler, les syllabes « *da par ma* » constitueraient une abréviation dont la transcription complète serait « *da parochia Mairilaco* », qui se traduirait par : « de la paroisse de Marly ». Cependant, l'inscription porte ailleurs d'autres abréviations parfaitement établies : « *tp* » pour *tempore* et « *cosulatus* » pour *consulatus*. Mais à la différence de l'expression controversée, ces deux derniers termes sont surmontés d'un tilde qui est la marque indiscutable de la présence d'une abréviation. En son absence, rien ne justifie de lire les dernières syllabes de l'inscription autrement que *da Parma*.

²⁴ Pierre Nickler, « De l'allée des Lombards et du « sentier » de l'Auberderie à la dalle dite du « Lombard » », in *Bulletin du Vieux Marly*, année 2010, Marly-le-Roi, 2010, p. 53.

²⁵ C'est-à-dire : « la sépulture », « ici gît », ou « est mort ».

Pour finir, l'astucieuse interprétation consistant à faire du consul Lancelot de Parme le représentant de Philippe III de Levis souffre du fait que la magistrature consulaire, héritière de la tradition républicaine romaine n'existe pas dans le système féodal de tradition germanique. L'*inventaire général des titres du domaine de Marly et toutes dépendances* nous donne d'ailleurs la liste des officiers en charge de la gestion du fief de Marly et de ses dépendances²⁶. On y trouve les fonctions de « bailli, prévost, procureur, tabellion, scel ordinaire, quatre sergents fieffés », et point de consul.

En conclusion de ce tour d'horizon historiographique, il semble que l'inventaire des connaissances parfaitement établies sur cette dalle de marbre soit particulièrement faible. Ce marbre n'est pas une pierre tombale et nous n'en connaissons pas sa destination. L'identité de Lancelot n'est pas établie et nous ne savons pas si ce seigneur a vécu ou est mort à Marly. Les blasons qui y figurent semblent eux aussi totalement inconnus et rien n'explique la présence d'un objet aussi fastueux dans le village médiéval de Marly-le-Bourg. Enfin et surtout, aucun indice, aucune référence, aucun document, aucune source extérieure ne semblent exister pour tenter d'apporter un éclairage complémentaire susceptible d'expliquer la réalisation d'une telle découverte à Marly-le-Roi. Après presque un siècle et demi d'efforts, le marbre dit du « Lombard » conserve jalousement l'insondable secret de son origine et de son histoire.

2) L'incroyable révélation

a) Au détour d'un catalogue de vente

En novembre 2016, je me penchais par hasard sur cette énigme passionnante et commençais à rechercher d'autres exemples d'inscriptions funéraires ou de marbres consulaires au sein de l'épigraphie médiévale française. Il m'apparaissait tout à fait inconcevable que cette inscription fût la seule de son espèce. Aussi commençais-je à comparer les inscriptions du XV^e siècle jusqu'à ce que mes investigations me conduisent en direction d'un lieu tout à fait inattendu... à l'ancien hôtel de Marboeuf situé à Paris, avenue des Champs-Élysées, un certain 17 août 1818 !

²⁶ Madeleine Baltus, « Toponymie du pays de Cruye et du val de Galie », in *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine et Oise*, Versailles, 1938, p. 47.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

En ce lieu se trouve exposée une dalle de marbre blanc du XV^e siècle sur laquelle figure une inscription en latin qui se trouve être intégralement reproduite au n°237 du catalogue de la vente après décès de la collection du comte Gabriel de Choiseul-Gouffier²⁷. Ce document en précise la provenance : la Grèce.

La preuve est donc faite que le marbre de Lancelot de Parme n'est pas originaire de Marly-le-Roi. Toute l'histoire de ce vestige archéologique se doit d'être repensée. La première question qui vient alors à l'esprit est donc de déterminer de quelle manière le marbre est arrivé à Marly au XIX^e siècle ?

La vente du marbre avait été réalisée à l'ancien *hôtel de Marboeuf, dit Idalie*, sur l'avenue des Champs-Élysées à partir du 17 août 1818 par le commissaire-priseur Petit-Cuenot dont l'office était établi au numéro 22 de la place du Louvre. La liste des acheteurs devait nécessairement se trouver dans les archives du commissaire-priseur. Les Archives nationales françaises conservent dans leurs séries BB/9 et BB/10 les répertoires des commissaires-priseurs de Paris et du département de la Seine (1801-1937)²⁸. Les archives de la ville de Paris conservent, quant à elles, les dossiers des commissaires-priseurs de 1801 à 2001 sous la série D1E3 à D150E3²⁹. Malheureusement, la consultation des inventaires de ces deux fonds s'est révélée parfaitement infructueuse. Il était impossible de retrouver la trace des archives du commissaire-priseur en charge de la vente de la célèbre collection Choiseul-Gouffier. Comment retrouver le fil des événements qui avait conduit le marbre à Marly-le-Roi ? L'enquête semblait malheureusement devoir tourner court prématurément.

C'était sans compter sur l'existence de deux catalogues de vente annotés, l'un par son auteur et l'autre, peut-être, par Petit-Cuénot, sur lesquels figurent les prix de vente... et le nom des acquéreurs des

²⁷ Léon-Jean-Joseph Dubois, *Catalogue d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines et celtiques formant la collection de feu M. le Comte de Choiseul-Gouffier*, Paris, 1818, p. 98, n°237.

²⁸ Isabelle Rouge-Ducos et Brigitte Lozza, *Répertoire des commissaires-priseurs de Paris et du département de la Seine (1801-1937)*, Archives nationales, Paris, 2011 consultable :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/BB9-commissaires-priseurs.pdf>.

²⁹ Voir Archives de Paris :

http://archives.paris.fr/arkotheque/inventaires/ead_ir_consult.php?ref=FRAD075_cadre_de_classement&c=03.16

et Jean-Charles Virmaux, *Les commissaires-priseurs parisiens : état des sources aux Archives de Paris*, consultable : https://www.inha.fr/_attachments/les-commissaires-priseurs-parisiens-article/Les%20commissaires-priseurs%20parisiens%20-%20%25C3%2589tat%20des%20sources%20aux%20Archives%20de%20Paris.pdf.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

œuvres³⁰. Sur le catalogue dit « Dubois » est écrit en marge du numéro 237 « 5 [francs] avec le n° 158, Valin ». Cette indication est corroborée au numéro 158 par la mention « 5 f[rancs]. Valin ». Cela signifie donc qu'un acheteur du nom de Valin a acheté pour la somme de 5 francs le buste d'un homme barbu et couronné de lauriers, sculpté en haut relief dans l'angle d'un couvercle de tombeau, en marbre blanc, d'une dimension de 61 centimètres de haut pour 75 centimètres de diamètre en même temps que le marbre qui nous intéresse.

Le deuxième catalogue renferme pour seule mention « 5 [francs] (avec le n°237), Crawfort ». Il confirme la vente du marbre au sein d'un lot d'œuvres mais infirme le nom de l'acheteur. Lequel des deux, de Valin ou de Crawfort, est le véritable acheteur ? L'un des deux catalogues est-il erroné ? Une comparaison plus exhaustive des deux catalogues montre la même discordance pour les objets numérotés 120, 158, 169, 237 et 272. Un tel nombre d'occurrences permet d'éliminer l'hypothèse d'une erreur de transcription. Comment alors expliquer cette différence ?

Essayons tout d'abord de déterminer l'identité des deux personnages en question.

b) Sur la piste de l'acheteur

Il semble que notre premier individu pourrait être un certain Valin ou Vallin, marbrier, sis au 3 de la rue Moreau à Paris dans le faubourg Saint-Antoine³¹. L'inventaire après décès de Jacques Viez, bourgeois de Paris, daté du 15 avril 1791, nous apprend qu'un marbrier du nom de Louis Vallin est établi dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine³². Il s'agit sans doute du même établissement qui aurait alors déménagé de quelques

³⁰ L'auteur doit ces informations décisives à l'aimable concours d'Alessia Zambon, professeur d'histoire à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, et spécialiste des marbres retrouvés par Louis-François-Sébastien Fauvel pour le compte de Choiseul-Gouffier. Le catalogue Dubois était conservé à la bibliothèque centrale des musées nationaux qui a rejoint en 2016 celle de l'Institut national d'Histoire de l'Art où se trouvait déjà le deuxième catalogue.

³¹ Gonzague Mézin, « Chez Quentin Craufurd en 1819 : le goût d'un gentleman espion », in *Bulletin de la société de l'Histoire de l'Art français*, année 2009, Société de l'Histoire de l'Art français, Paris, 2010, p. 359, n. 125 ; coll. *Almanach du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, J. de la Tynna, Paris, 1822, p. 213.

³² Archives nationales de France : cote MC/ET/XXVIII/549.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

rues vers 1800. En effet, les documents du XIX^e siècle font souvent mention de deux personnes : MM. Valin ou Valin père et fils. Toujours est-il que les marbriers Valin disposent de l'un des établissements les plus en vue de la place de Paris. Ils fournissent régulièrement le musée du Louvre.

Valin fils a justement pour mécène et principal client le comte Gabriel de Choiseul-Gouffier³³. La qualité de ses réalisations est particulièrement saluée à l'occasion de l'exposition du Louvre de 1819 où l'artisan montre au public quatre de ses chefs-d'œuvre dont « une coupe d'albâtre oriental de la grotte de Nymphéum, près d'Athènes, rapportée par le comte de Choiseul-Gouffier ». Cette coupe a très certainement été façonnée d'après l'une des quatre stalactites figurant au numéro 496 du catalogue de vente de la collection Choiseul-Gouffier,³⁴ dont Valin s'était porté acquéreur en 1818³⁵. Cette relation entre les deux objets est la confirmation parfaite que l'acheteur dénommé Valin sur l'un des catalogues de vente est bien le marbrier parisien.

Sa clientèle comprend d'ailleurs d'importants collectionneurs dont le marquis Etienne de Drée, le collectionneur Quintin Craufurd, Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, Louise-Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon-Condé, le ministre Charles Maurice de Talleyrand-Périgord et même Louis XVIII. De plus, il fournit l'intendance du Garde-meuble de la Couronne³⁶ et le grand dépôt de marbrerie d'Italie.

Notre deuxième personnage, désigné sous le patronyme de Crawford, dispose d'une solide réputation dans le monde des arts et des lettres de

³³ Coll. *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 19^e année, 1820, p. 159.

³⁴ Léon Jean Joseph Dubois, *op. cit.*, p. 156, n°496 : « 496. Quatre stalactites, provenant d'une grotte qui se trouve près de Vary, dans les environs d'Athènes... Cette grotte célèbre, nommée *Paneum* ou *Nymphéum*, est décrite avec beaucoup de détails dans le *Voyage en Grèce*, de Chandler... ».

³⁵ L'auteur doit au professeur Alessia Zambon la liste des acquisitions de Valin lors de la vente Choiseul-Gouffier portée en note marginale sur l'un des deux catalogues qu'elle a consulté : n° 4, 46, 50, 51, 53, 60, 64, 76, 78, 109, 120, 158, 169, 172, 235, 237, 272, 364, 454, 455, 456, 458, 460, 462, 471, 473, 478, 486, 489, 491, 492, 496.

³⁶ Coll., *Almanach du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, J. de la Tynna, Paris, 1825, p. 136.

cette époque puisqu'il s'agit de Quintin Craufurd³⁷. Benjamin d'une très ancienne famille écossaise, il est né à Kilwinning, dans le comté de l'Air, le 22 septembre 1743. Il dispose d'une immense fortune constituée au service de la Compagnie des Indes orientales. De retour en Europe en 1780, il parcourt l'Italie, l'Allemagne et la Hollande avant de s'établir à Paris en compagnie d'Eléonora Sullivan, née Franchi, dans un hôtel particulier sis au 12 rue de Clichy, où il rassemble une importante collection d'œuvres d'art³⁸. Emigré pendant la Révolution française, il rentre à Paris à la faveur de la paix d'Amiens en 1802. Il s'installe d'abord à l'actuel hôtel de Matignon qu'il échange avec son ami Talleyrand en 1808, au profit de l'hôtel de Créquy. Là, il reconstitue sa collection qui devient l'une des plus prestigieuses de Paris. Le 13 juin 1811, il épouse enfin sa compagne de toujours. Il s'éteint à Paris le 23 novembre 1819.

Lequel de ces deux personnages est effectivement entré en possession du marbre ? La réponse se trouve tout simplement dans l'acte de vente de la propriété du Chenil. Celle-ci est en effet achetée le 20 septembre 1821 par Eléonora Franchi, veuve de Quintin Craufurd. Le fil des événements apparaît tout à coup. Au décès du comte de Choiseul-Gouffier, le marbre est mis en vente en compagnie d'une statue. Intéressé par ce lot, Quintin Craufurd préfère avoir recours à un intermédiaire bien connu du marché de l'art, le marbrier Valin, pour en réaliser l'acquisition sans attirer l'attention d'autres collectionneurs ou peut-être parce qu'un état de santé fragile l'empêchait de traiter lui-même cette affaire. Remarquons en effet que Quintin Craufurd décède seulement un an et trois mois plus tard. A ce moment, sa veuve décide de s'installer dans l'une des plus belles propriétés de Marly-le-Roi. Eléonore ne se sépare que d'une partie de la collection de son défunt mari et installe le reste dans son domaine du Chenil de Marly, dont le marbre de Lancelot de Parme, qui ne figure pas au catalogue de vente.

³⁷Principales sources bibliographiques : Emile Dard, *Un rival de Fersen, Quintin Craufurd*, Flammarion, Paris, 1947 ; coll., *Dictionary of national Biography*, volume 13, Smith, Elder, and Co, Londres, 1888 ; Nicole Du Hausset, *Mémoires de Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour avec des notes et éclaircissements historiques*, Baudouin Frères, Paris, 1924 ; Aude Prigot, « Un collectionneur méconnu, Quintin Craufurd (1743-1819) », in *Les cahiers de l'histoire de l'Art*, n°5, Les cahiers de l'Histoire de l'Art, Voulangis, 2007, pp. 129-143 ; Gonzague Mézin, *Op. cit.*, pp. 335-361.

³⁸Cf. Archives nationales cote F17_1032 dossier n°6 : rapport des citoyens Jollain et Boizot, membres de la commission des Monuments, sur la distraction faite des objets d'arts et de sciences du mobilier de Milord Crawfort, an II de la République.

Eléonore Craufurd revend la propriété de Marly, le 9 avril 1828, au général Alexandre Mackensie. Pour une raison inconnue, le marbre ne la suit pas...Est-il alors endommagé ? Est-ce un oubli ? Il semble à peu près impossible de le déterminer.

c) La détermination du lieu de la découverte marlychoise

Une étude des modifications apportées à la propriété du Chenil est possible en analysant les différentes mentions inscrites sur la matrice cadastrale³⁹. En 1819, les bâtiments du Chenil regroupent une maison noble, parcelle C 775, et deux ensembles de communs aux numéros C 773 et C 774, dont le second est le plus important. Il est ajouté en 1870 la parcelle C 776 constituée d'un jardin et de deux maisons construites en 1830 et 1848. Parallèlement les bâtiments de la parcelle C 773 semblent avoir disparu puisqu'ils sont désignés dans la matrice sous le terme « sol ». Etant donné que les communs de la parcelle 773 ont déjà disparu en 1882, il est donc possible que l'ancienne orangerie où a été déterré le marbre se trouvait à cet emplacement. A moins qu'il ne s'agisse du bâtiment sud-est de la parcelle 774 remanié avant 1819⁴⁰ et démoli à une date inconnue, mais antérieure à 1945⁴¹ ? Sa proximité avec le bâtiment principal et le jardin paysager pouvait le prédisposer à ce rôle.

Un plan du Chenil de 1747⁴² nous donne une description plus précise des bâtiments que celui du cadastre napoléonien. Une étude attentive permet de remarquer, à l'emplacement de la parcelle 773, un bâtiment constitué d'une seule pièce relativement importante ouvrant sur l'extérieur par deux grandes baies vitrées. Cette configuration semble tout à fait adaptée à l'usage d'une orangerie.

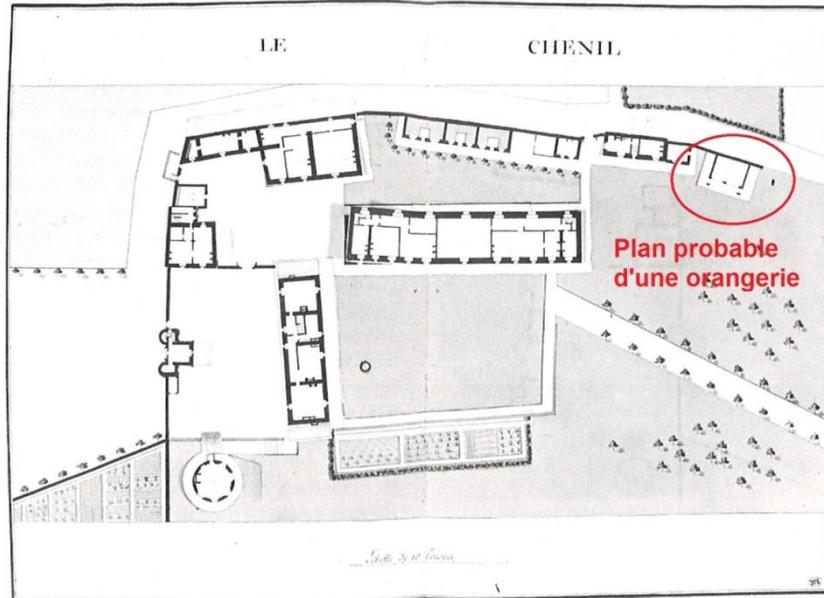
Nous avons ainsi pu retrouver le parcours complet du marbre de Lancelot de Parme depuis le 17 août 1818. Il fut acheté par le collectionneur Quintin Craufurd lors de la vente de la collection d'antiques du défunt comte Gabriel de Choiseul-Gouffier par l'intermédiaire du marbrier Vallin. Lorsque Quintin Craufurd décède l'année suivante, sa veuve ne

³⁹ Matrice cadastrale de Marly-le-Roi, folios n°185, 788, 971, 1398 et 17 (registre des propriétés bâties).

⁴⁰ Voir plan de 1747 ci-dessous.

⁴¹ Archives municipales de Marly-le-Roi : plan topographique régulier exécuté en 1945 par R. Guitonneau Géomètre Expert.

⁴² Pierre Nickler, *op. cit.*, 1996, p. 113.



71. Plan du Chenil 1747

Fig. 2 : Emplacement de l'exhumation du marbre peu avant 1882⁴³.

met pas en vente le marbre et le transporte en 1821 dans la propriété du Chenil, dont elle vient de faire l'acquisition à Marly-le-Roi. Lorsqu'elle décide de retourner vivre à Paris en 1828, elle laisse le marbre sur place, entreposé dans l'orangerie du domaine. Le bâtiment finit par être abandonné et tombe en ruine jusqu'aux années 1880, lorsque la propriétaire Geneviève de la Bonninière de Beaumont décide d'y réaliser des travaux de terrassement. Le marbre est alors mis au jour par les ouvriers et scellé dans le mur des écuries jusqu'en 1966. A la suite de la destruction des communs de la propriété, il est déplacé dans le vestibule du centre administratif du Chenil à l'entrée du musée historique du même nom. Il est enfin déposé au musée du Domaine royal de Marly en 1987.

Serait-il alors possible de déterminer la provenance précise du marbre de Lancelot de Parme ? Pourrions-nous rassembler suffisamment d'éléments pour retrouver le lieu de son installation en décembre 1453 et les circonstances de son acquisition par le comte de Choiseul-Gouffier ?

⁴³ *ibid.*

3) La quête des origines

a) Le marbre passé au crible

Le marbre de Lancelot de Parme a pu, avec l'accord du musée du domaine royal de Marly, présidé par Jean-François Perrault, bénéficier de l'analyse physico-chimique de sa composition. Cette analyse a été menée par Philippe Blanc du laboratoire de biominéralisations et Paléoenvironnements de l'Université Pierre et Marie Curie. L'objectif était de déterminer la carrière d'extraction du marbre. Un petit prélèvement de quelques centimètres a été réalisé sur une partie non visible par le restaurateur Hugues de Bazelaire.

Les caractéristiques physico-chimiques du marbre ainsi mesurées ont alors été comparées avec celles des carrières de Méditerranée orientale répertoriées dans une vaste base de données.

Ce procédé aboutit à une nouvelle découverte. La composition physico-chimique de la pierre permet de la catégoriser dans la famille des marbres du Proconnèse. Il appartient donc à un groupe de marbres déjà répertoriés dont il est possible de retrouver la carrière d'extraction. Le laboratoire a réussi à déterminer que celle-ci se situe sur l'île de Marmara située à 120 km de Constantinople.

Les plus anciennes utilisations recensées de marbres provenant de cette carrière datent du I^{er} siècle après Jésus-Christ. On en trouve des spécimens dans toute l'Italie, notamment à Pompéi. A partir du IV^e siècle, les carrières de Marmara deviennent les premières pourvoyeuses de matériaux de construction à destination de la nouvelle capitale impériale, Constantinople, qui bénéficie de sa proximité.



Fig. 3 : La dalle de marbre vue par la tranche (2019).

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

L'opération de prélèvement fut l'occasion de réaliser une nouvelle découverte parfaitement inattendue. En retournant la dalle afin d'en inspecter l'envers, apparurent les formes d'une moulure sculptée. Aucun historien n'avait jusqu'alors évoqué cette caractéristique particulièrement surprenante et significative. L'inscription a été gravée sur un élément d'architecture issu d'un bâtiment sans doute très antérieur au XV^e siècle. Selon le restaurateur Hugues de Bazelaire, il s'agirait d'une corniche d'angle d'origine indéterminée, dont la modénature en doucine pourrait être romaine antique. Sa dimension modeste incite à penser qu'elle proviendrait d'un petit monument à caractère architectural, comme une fontaine publique, un nymphée ou un monument funéraire.

Si le manque d'information contextuelle sur cette nouvelle phase de l'histoire du marbre ne permet pas de mener plus loin la recherche, cette découverte suggère des perspectives insoupçonnées concernant le parcours de ce vestige.

b) Nouvelle analyse épigraphique du marbre

La provenance du marbre donnée par le catalogue de vente Choiseul-Gouffier se trouve donc confortée par les analyses de laboratoire. Il y a donc tout lieu de penser que le comte de Choiseul-Gouffier se l'est procuré durant ses nombreux séjours en Orient. La multiplicité des sites où il a prospecté rend la tâche difficile. Cependant, l'inscription ne recèlerait-elle pas malgré tout quelques indices quant à sa provenance ? En voici une transcription plus conforme aux règles épigraphiques :

*Yhesus hominum soter MCCCCLiii Die IIV
Decenbris Tempore consulatus
domini Lancelotto da Parma*

Le premier constat, relatif à la langue employée, est une surprise. Le texte est écrit en latin et non en grec, comme on aurait pu s'y attendre. On peut donc supposer qu'il s'adresse plutôt à une population de culture

latine, c'est-à-dire d'origine italienne. Le titre de consul porté par le seigneur Lancelot de Parme est un deuxième indice d'importance.

L'institution consulaire naît avec l'émancipation des cités-État du nord de l'Italie à la toute fin du XI^e siècle. Le consul détient *l'auctoritas* que lui confère l'assemblée des notables de la commune. Il en exécute la volonté et assure également la justice. Il représente également la commune dans ses relations extérieures⁴⁴. Dans l'Orient méditerranéen, il est bien connu et établi au XV^e siècle, puisqu'il y apparaît dans les traités et les documents notariés à partir du XII^e siècle. Avec la création des États francs de Terre Sainte, les cités maritimes italiennes organisent le transport et le commerce entre l'Outre-mer et l'Occident. Elles nomment alors des consuls pour administrer leurs ressortissants expatriés et défendre leurs intérêts en Orient⁴⁵.

Les principales cités maritimes italiennes en concurrence sont alors Venise, Pise et Gênes.

Or, si l'on observe les armoiries présentes sur le marbre, il est possible de reconnaître une croix de saint Georges. Celle-ci se trouve justement être l'emblème de la ville de Gênes.



Fig. 4 : Marbre constantinopolitain du consul *De Marinis* (1435).

⁴⁴Daniel Waley, *Les Républiques médiévales italiennes*, Hachette, Paris, 1969, pp. 57-67.

⁴⁵Michel Balard, « Consoli d'Oltremare (XIIe-XVe) », in *Gênes et la mer*, tome 2, Atti della Società ligure di Storia patria, Gênes, 2007, p. 647-660.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

L'épigraphie génoise conserve plusieurs exemples de marbres en Méditerranée orientale et particulièrement en Grèce. Vingt-cinq sont recensés par Elena Skrzinska en 1928⁴⁶. Un marbre retrouvé au début du XX^e siècle à Galata, le quartier historique des Génois de Constantinople, ressemble de manière stupéfiante à celui de Marly⁴⁷. L'organisation de l'inscription est identique. Tout d'abord, on y trouve deux blasons, comme sur le marbre de Marly, celui de Gênes et celui du magistrat de Marinis. Le texte commence de la même manière avec le monogramme « IHS » puis la date. Le corps du texte fait figurer le nom, le rang et le titre du magistrat. Il apparaît donc clairement que le marbre de Marly-le-Roi appartient à la collection des marbres provenant des colonies génoises établies dans l'Orient latin.

La république de Gênes dispose au XV^e siècle d'un très vaste empire colonial. Malgré tout ne serait-il pas possible de retrouver la colonie d'origine du marbre de Lancelot de Parme ?

Un indice figure dans la date de l'inscription : « *MCCCCLiii Die IIV Decenbris* ». Si l'écriture du mois de décembre est bien une faute d'orthographe latine qu'il faut rectifier en *decembris*, celle du jour ne doit pas être considérée de la même manière. Le « IIV » n'est pas une autre erreur de graphie à prendre pour un « VII ». Il s'agit en fait d'un « V » auquel il faut retirer « II », suivant la règle mathématique latine. La lecture devient donc : le 3^e jour du mois de décembre 1453. C'est à dire seulement 17 jours après un événement capital dans l'histoire des possessions génoises en Orient : la cession des colonies de mer Noire à la banque de Saint-Georges.

c) La Casa di San Giorgio

La banque de Saint-Georges est l'un des plus anciens établissements bancaires d'Europe. Elle est fondée à Gênes en 1407 dans un contexte de crise des finances publiques de la Superbe. Cette crise est liée notamment au financement de la guerre maritime contre les républiques de Venise et de Pise, mais aussi contre l'Aragon en Méditerranée occidentale.

⁴⁶Luigi Volpicella, Elena Skrzinska, Ettore Rossi, *Iscrizioni Genovesi in Crimea ed in Costantinopoli*, Atti della Società Ligure di Storia patria, tome 56, Gênes, 1928.

⁴⁷Eugène Dallegio d'Alessio, "Une nouvelle inscription génoise découverte à Galata", in *Echos d'Orient*, tome 27, n°150, Paris, 1928, pp. 168-174.

La chute de Constantinople en mai 1453 provoque *de facto* l'arrêt des communications maritimes de Gênes avec ses colonies de mer Noire. Il faut attendre une lettre de Francesco Giustiniani, podestat de Chio, adressée au doge le 27 septembre 1453, pour que le gouvernement de la métropole prenne pleinement conscience de la gravité de la situation. Les ressources de la Commune ayant été mobilisées pour la guerre contre Alphonse d'Aragon, celle-ci n'a plus les moyens de venir au secours des colonies orientales. Le doge décide donc de vendre les colonies de la mer Noire à la banque de Saint-Georges qui en accepte les modalités par 240 votes favorables contre 27 lors de son assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1453. La cession est effectivement prononcée le 16 novembre. Dès lors, la banque pourvoit en urgence à la nomination de nouveaux consuls dans les colonies qui le nécessitent, puis elle réalise chaque année à partir de 1454 des élections générales.

C'est à la lecture de l'élection générale des officiers majeurs et mineurs de Caffa et des autres colonies de la mer Noire du 5 mai 1457, qu'apparaît, pour la première fois de cette enquête, une confirmation de l'existence d'un consul portant le nom de Lancelot de Parme :

Postea lectis nominibus requirentium elegerunt infrascriptos ad officia infrascripta videlicet :

...

Ad consulatum Tane : Janotum Lomelinum (Excusatus. Electus ejus loco Lansarotus de Parma. Acceptavit)⁴⁸

« Après suivent les noms de ceux qui ont été élus aux offices ci-dessous :

Au consulat de Tana : Janotum Lomelinum (à sa place. Elu à sa place : Lansarotus de Parma. Il a accepté) »

Plus important encore, ce document nous révèle enfin la localisation de son office: Tana !

Les archives de la banque font apparaître que Lancelot de Parme est élu consul, le 5 mai 1457 pour deux ans⁴⁹. Il se voit donc confier l'administration de la colonie de Tana pour les années 1458 et 1459. Son successeur, Carolus Spinula, est élu pour deux ans le 20 mars 1459. A

⁴⁸Amedeo Vigna, *Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri durante la signoria dell'Ufficio di San Giorgio*, Atti della Società Ligure di Storia Patria, tome 6, Gênes, 1868, document CCCXLIV, p. 728

⁴⁹*Ibid.*, document CCCXLIV, p. 728 et document CCCXLVII, p. 734

peine sorti de sa charge Lancelot se voit confier celle de *comisarius Tane*, c'est à dire d'inspecteur⁵⁰.

Plusieurs indices suggèrent que Carolus Spinola aurait fait défection. En effet, la banque procède dès 1461 à l'élection d'un nouveau consul pour Tana, Battista Fossatello. De plus, la lettre de créance de ce dernier, datée du 9 mai 1461, porte la mention « *finito tempore Lansaroti de Parma* »⁵¹. Lancelot n'aurait donc pas été remplacé avant 1461.

Il reste finalement à Tana jusqu'au 7 février 1464, date à laquelle il se rend à Caffa accompagné de son serviteur en attente d'une nouvelle affectation⁵². Il embarque ensuite pour Gênes en emportant une importante correspondance du consul de Caffa à destination des administrateurs de la banque.

4) Tana

a) La reconstitution de Tana

Tana est le nom utilisé par les Italiens pour désigner un important comptoir commercial situé dans l'empire tatar en amont de l'embouchure du Don, appelé alors Tanaïs. Les navires y apportent du vin, de l'ambre, de l'étain et des tissus. Ils repartent avec du sel, du grain, du poisson salé, du caviar, de la soie, des perles, des fourrures et des esclaves. La place est traditionnellement fréquentée par les commerçants constantinopolitains, qui font affaires avec des marchands orientaux. Les Grecs sont progressivement supplantés par les Vénitiens et Génois dans le courant du XIII^e siècle. Le site dispose d'une implantation circassienne permanente dénommée Azak.

Le commerce y est saisonnier et concentré sur les deux mois d'été durant lesquels sont accueillies les grandes caravanes de la route de la soie. Les hivers y sont très longs et rudes. Le Don se couvre alors de glace, empêchant toute navigation. Les bénéfices commerciaux y sont

⁵⁰Evgeny Khvalkov, *The colonies of Genoa in the black sea region*, Routledge research in medieval studies, 2017, p. 197: "In 1461, two people were sent to Tana, a new consul (*profecturus consul Tane*) Carlo Spinola and a commissar (*comisarius Tane*) Lanzarote from Parma. (cf. MC 1461, 174r, 201v, 206r, 408r end/407v reg)"

⁵¹Amedeo Vigna, *Op. cit.*, document DLIII, p. 115

⁵²*Ibid.*, document DCXXXI, p. 294 et document DCXXXVI, p. 299

cependant si attractifs que la place devient très fréquentée par les Italiens durant la dernière décennie du XIII^e siècle, justifiant l'installation d'un consul génois peu avant 1304. Les Vénitiens, probablement moins nombreux, n'installent une administration consulaire qu'aux environs de 1320. Ceux-ci ayant été chassés de Crimée durant la deuxième moitié du XIII^e siècle, ils tentent d'imposer leur domination sur le site de Tana en signant un traité avec le Khan tatar en 1333⁵³. Les raisons en sont d'ailleurs probablement toutes autant économiques que politiques. En effet, le poste de Tana n'est pas seulement un important carrefour commercial, mais aussi la porte d'entrée des missionnaires latins, franciscains d'abord et dominicains ensuite, en direction de l'Asie centrale jusqu'à Pékin⁵⁴. Dès lors les colonies de Caffa pour les Génois et Tana, nonobstant son comptoir génois, pour les Vénitiens vont constituer le centre politique et commercial de chacune des puissances italiennes dans cette partie du monde dénommée alors Gazarie, ou empire tatar du Kiptchak⁵⁵.

La colonie de Tana partage une particularité avec celle de Trébizonde, qui est de faire cohabiter un quartier génois et vénitien. Le Sénat vénitien est d'ailleurs à l'initiative de la reconstruction d'un puissant système de fortifications protégeant l'ensemble des communautés italiennes et circassiennes locales à partir du 7 janvier 1419, suite au sac de la colonie par le khan tatar Kerimberdi, le 4 mai 1418⁵⁶.

⁵³ Louis de Mas Latrie, « Privilèges commerciaux accordés à la République de Venise par les Princes de Crimée et les Empereurs mongols du Kiptchak », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, volume 4, Paris, 1868, p. 583.

⁵⁴ Girolamo Golubovich, *Biblioteca Bio Bibliografica Della Terra Santa e del oriente francescano*, tome 3, Collegio di S. Bonaventura, Firenze, 1919, p. 18 et 89 n°4.

⁵⁵ Pour un état des lieux de la difficile question de l'origine de la fondation de la colonie italienne de Tana voir: Sergey Pavlovich Karpov, « On the origin of medieval Tana », in *Studia byzantina ac slavica*, volume 56, Prague, 1995, p. 227-235. Voir également : Bernard Doumerc, « Les Vénitiens à La Tana (Azov) au XVe siècle », in *Cahiers du monde russe et soviétique*, volume 28, n°1, Paris, 1987, pp. 5-19 et Elena Ceslavovna Skrzinskaja, « Storia della Tana », in *Studi Veneziani*, volume 10, année 1968, Olschki, Firenze, 1969, p. 3-45.

⁵⁶ Archives d'Etat de Venise : *Senato Misti* reg. 52, f. 143 r° du 7 janvier 1419. Pour une reconstitution archéologique de la colonie de Tana au XVe siècle à partir des délibérations du Sénat vénitien voir article à paraître en 2021 aux *Atti de la Società ligure di Storia patria*.

b) La localisation du marbre de Lancelot de Parme

Est-il possible de retrouver l'emplacement du marbre génois dans la colonie italienne ?

Un nouveau coup du sort s'abat en 1443, lorsqu'un incendie se déclare à un coin de la forteresse près du « *Bazar* » sous un fort vent du nord qui pousse les flammes sur les maisons et les fortifications du quartier génois. Les habitants du quartier, dont la porte principale est située au nord, se trouvent piégés par le brasier qui consume avec une rare violence les bâtiments. A l'est du quartier, la porte « *ferre* », fermée en permanence sur ordre du Sénat de Venise⁵⁷, ne leur est d'aucun secours. Ils sont contraints d'évacuer la cité en descendant des murailles à l'aide de cordes et en ouvrant quatre brèches dans l'enceinte de pierre avec l'assistance des circassiens situés de l'autre côté. Le feu fait rage pendant trois heures et plus de 400 personnes périssent avant que la pluie ne vienne à bout des flammes⁵⁸. La partie sud du mur d'enceinte qui sépare le quartier génois de celui des circassiens se trouve donc en grande partie abattue. Or, cette situation va trouver un écho à l'article 659 du *Statutum Caffè* de 1449, au chapitre « *de ordine Tana* ».

En effet, dans ce texte, le consul génois de Tana reçoit l'ordre de terminer les réparations du mur donnant sur « *Zichia* ». Traditionnellement, ce terme désigne un royaume circassien situé sur les rives septentrionales de la mer Noire et donnant à l'est de la mer d'Azov entre 500 et 1500 de notre ère⁵⁹. Cependant, tout dans le contexte amène à penser qu'il s'agit ici du quartier circassien qui s'étend aux pieds de la muraille sud. Le terme de *Zichia* recouvre très certainement pour les Génois le terme « *Azak* » employé par les autochtones. Toujours est-il que la reconstruction de cette partie du mur d'enceinte méridional de la colonie avait été engagée à l'initiative du frère Salomon de Teramo⁶⁰, c'est-à-dire avec les moyens de l'une des communautés religieuses de la cité, suppléant ainsi l'administration consulaire très certainement à court de moyens : « *in reparatione murorum initorum per fratrem teramum salomonem deuersus zichiam* »⁶¹.

⁵⁷ Archives d'Etat de Venise : *Senato misti*, reg 57, f° 20 v° du 19 juillet 1428.

⁵⁸ Nicolae Jorga, *Notes et Extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle*, tome 2, Paris, 1902, p. 92.

⁵⁹ <https://en.wikipedia.org/wiki/Zichia> ; voir également *The Oxford Dictionary of Byzantium* à l'article "Zichia".

⁶⁰ *Teramum* désigne l'actuelle ville de Teramo dans la région italienne des Abruzzes.

⁶¹ Amedeo Vigna, *op. cit.*, tome 7, volume 2, 1879, p. 675.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

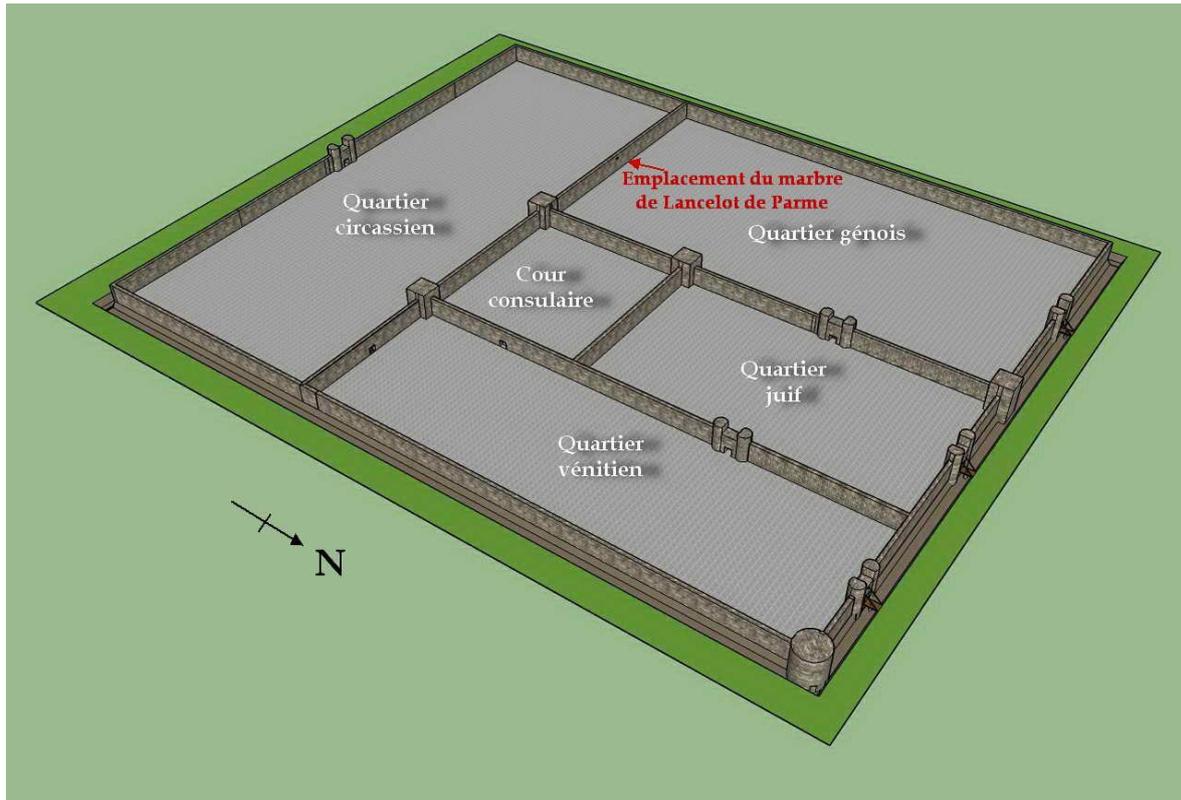


Fig. 5 : Emplacement du marbre de Lancelot de Parme dans la colonie de Tana⁶².

Le statut de Caffa de 1449 tente donc de remédier à cette situation. Il demande au consul génois de prendre le relais de l'initiative de reconstruction du mur engagée par l'institution religieuse du frère Salomon de Teramo. On voit cependant que cette opération est loin d'être considérée comme prioritaire puisque son financement n'intervient qu'après le règlement de la solde des fonctionnaires de la colonie et des subventions accordées aux établissements religieux notamment à l'occasion des fêtes religieuses. De plus, les sommes allouées apparaissent relativement incertaines, dans la mesure où elles sont liées aux recettes variables issues des condamnations judiciaires et de la taxe sur les mutations immobilières : « *Statuimus et ordinamus quod solutis predictis salariis et aliis sumptibus fiendis in festis natiuitatis domini et aliis ejus modi, reliquatum pecuniere stantis in dictos massarios de dictis cabellis terraticis et condemnationibus expendatur per dictos massarios in reparatione murorum* »⁶³. Dans ces conditions le paiement et la rapidité d'avancement des travaux durent être probablement assez modestes.

⁶² Plan de l'auteur (logiciel SketchUp version 19.0.685).

⁶³ *Ibid.*

C'est à ce moment précis et dans ce contexte particulier qu'il s'agit d'introduire le marbre de Lancelot de Parme dans l'histoire de la colonie de Tana. Daté du 3 décembre 1453, il apparaît alors hautement probable que son inscription inaugure, sous les auspices du consul Lancelot de Parme et suivant la tradition génoise⁶⁴, la fin des travaux de reconstruction de ce mur méridional partiellement démoli lors de l'incendie de 1443. Ainsi pouvons-nous désormais déterminer avec une bonne précision l'emplacement de son installation dans la colonie, à savoir sur la partie occidentale du mur sud. Le marbre était certainement disposé sur la face septentrionale du mur, regardant le quartier génois.

c) L'identification des blasons

Les informations relatives au mode de financement du nouveau mur permettent désormais d'identifier les blasons qui se trouvent sur la partie inférieure de l'inscription. Au centre, il ne faut plus voir les armes de la cité de Gênes, mais bien celles du consul Lancelot de Parme : « d'or à la croix d'azur ».

En effet, il semble qu'à partir du XV^e siècle, un nombre significatif d'inscriptions génoises ne portent pas l'emblème de la métropole. C'est le cas, notamment, de deux marbres de la colonie de Caffa dédiés pour l'un en 1413 au consul Batista de Franchis⁶⁵, et pour l'autre en 1474 au consul Batista Giustiniani⁶⁶. On trouve un autre exemple à Cembalo dédié en 1463 au consul Barnaba Grillo⁶⁷. Dans tous ces cas de figure, le blason du consul apparaît en l'absence de celui de Gênes.



Fig. 6 : Blason « da Parma »⁶⁸



Fig. 7 : Blason « Salomo Teramus »

⁶⁴ Voir ci-dessus le marbre constantinopolitain du consul génois De Marinis inséré dans l'un des murs d'enceinte du quartier de Pera.

⁶⁵ Luigi Volpicella, Elena Skrzinska, Ettore Rossi, *Op. cit.*, 1928, p. 62.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 71.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 131.

⁶⁸ Carlo Maspoli, *Stemmario Trivulziano*, Orsini de Marzo, Milan, 2000.

A droite, se trouve très probablement le sceau de l'institution religieuse qui a initié la réparation du mur sous la direction du frère Salomon de Teramo. Cette hypothèse s'appuie notamment sur la forme circulaire du blason, qui est rarement employée en héraldique, et surtout sur le fait que celui-ci est surmonté d'une croix pouvant suggérer qu'il est en lien avec un établissement catholique.

La colonie de Tana dispose de plusieurs fondations catholiques établies peut-être dès le XIII^e siècle pour les plus anciennes grâce au dynamisme des frères mineurs et des frères prêcheurs dans la région. C'est ce que rapporte en 1323, devant la Curie romaine, le premier évêque de Caffa, le Franciscain Jérôme de Catalogne : « Les Frères Mineurs sont en Tartarie depuis quatre-vingts ans et ils ont fondé quarante sanctuaires alors que les Dominicains n'en possèdent que cinq, situés près de la mer »⁶⁹.

On compte à Tana, au milieu du XIV^e siècle, cinq sanctuaires latins, dont une église dédiée à la Vierge pour les Franciscains, *Santa Maria dei Veneziani*, et une autre, Saint-Dominique, pour les Dominicains⁷⁰. La décision du Sénat vénitien du 16 mars 1342, situe en outre une fondation dédiée à saint François⁷¹. Enfin, la mention d'une fête de la Nativité à Tana dans les statuts de Caffa de 1449, laisse penser que le quartier génois relevait d'une paroisse également dédiée à la Vierge, justifiant peut-être la singularisation apportée par les Vénitiens à leur église dénommée *Santa Maria dei Veneziani*.

A partir de 1343, Tana devient siège épiscopal⁷². Le diocèse est attribué en 1345 au frère mineur Enrico⁷³.

⁶⁹ Claudine Delacroix-Besnier, *Les Dominicains et la chrétienté grecque aux XIV^e et XV^e siècles*, Publications de l'école française de Rome, Rome, 1997, p. 24. Source : Giralomo Golubovitch, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francese*, tome 1 (1215-1300), Collegio di S. Bonaventura, Firenze, 1906, p. 50. Voir également au sujet des Franciscains : Thomas Tanase, « Jusqu'aux limites du monde ». *La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie de Marco Polo à l'Amérique de Christophe Colomb*, Éditions de l'École française de Rome, Rome, 2013.

⁷⁰ Paolo Stringa, *Genova e la Liguria nel Mediterraneo, insediamenti e culture urbane*, Gênes, 1982, p. 349.

⁷¹ Michele Giuseppe Canale, *Della Crimea del suo commercio e dei suoi dominatori*, tome 2, Genova, 1855, p. 448-449.

⁷² Jean Richard, *La papauté et les missions en Orient au Moyen-âge (XIII-XIV^e siècle)*, Publications de l'école française de Rome, Rome, 1977 (2019), p. 161-62 et Giorgio Fedalto, *La Chiesa latina in Oriente*, tome 1, Vérone, 1973, p. 438-439 et 1459.

⁷³ Girolamo Golubovich, *Op. cit.*, tome 3, Collegio di S. Bonaventura, Firenze, 1919, p. 205.

S'il ne fait à peu près aucun doute que le blason circulaire correspond à l'établissement religieux du frère Salomon de Teramo, les statuts de Caffa de 1449 ne précisent pas l'ordre religieux auquel il appartient. Était-il à la tête de la paroisse génoise de Tana ? Les éléments d'identification font défaut pour pouvoir confirmer cette hypothèse.

Il reste encore à expliquer de quelle manière le comte Gabriel de Choiseul-Gouffier a pu entrer en possession du marbre et le rapporter d'Orient.

5) Sur les traces du comte de Choiseul-Gouffier :

a) La vie « pittoresque » de Gabriel de Choiseul-Gouffier

Gabriel de Choiseul-Gouffier⁷⁴ étudie la littérature et l'art hellénique avec l'abbé Barthélémy et se passionne pour l'histoire et l'archéologie de la Grèce classique. Il quitte la France le 4 avril 1776 pour un périple de plusieurs mois autour de la mer Egée, dont il ne revient que dans les premiers jours de janvier 1777. Son expédition lui attire la renommée et la reconnaissance avant même la publication de son récit puisqu'il est élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dès 1779. La publication du premier volume du *Voyage pittoresque de la Grèce* intervient en 1782 à l'aide d'une souscription.

Membre du cercle des fidèles de la reine Marie-Antoinette, il fait remettre au ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, Vergennes, un *Mémoire sur l'Orient* qui lui vaut d'être nommé ambassadeur à Constantinople en 1784. Durant sa mission, il envoie ses collaborateurs prospecter les sites archéologiques et se lance à la recherche de l'emplacement de la mythique cité de Troie.

La Révolution française met un terme à la mission diplomatique de Choiseul-Gouffier. Il est en effet décrété d'accusation le 8 novembre 1792, suite à un rapport de Hérault de Séchelles. Les collections d'antiques qu'il a fait rapatrier en France sont saisies et mises sous scellés avant de rejoindre les musées du Louvre et de Marseille.

Choiseul-Gouffier est admis à la cour de Catherine II, le 19 juin 1793. Le tsar Paul Ier, qui succède à sa mère le 18 novembre 1796, nomme

⁷⁴Sur la vie et l'œuvre de Gabriel de Choiseul-Gouffier : Léonce Pingaud, *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI*, Picard, Paris, 1888 et Frédéric Barbier, *Le rêve grec de monsieur de Choiseul*, Armand Colin, Paris, 2010.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

le comte directeur de la Bibliothèque impériale, puis président de l'Académie des Beaux-Arts. Il rentre en France en mars 1802.

Il se lance alors dans la réalisation de ce qui peut être considéré comme son « Grand œuvre » : l'exposition de sa collection d'antiques grecs. Il achète en 1811 le pavillon Marboeuf à l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue de Chaillot tout en recouvrant la pleine propriété d'un certain nombre des œuvres saisies à la Révolution et de celles restées à l'étranger.

Il reste donc à déterminer à quel moment de sa vie, le comte est entré en possession du marbre.

b) L'histoire moderne de la forteresse d'Azov

Pour ce faire, intéressons-nous à l'histoire moderne de la forteresse. Celle-ci se trouve au XVII^e siècle à la frontière séparant l'empire ottoman de la Russie. Cette situation stratégique explique pourquoi elle subit cinq sièges en un siècle.

En 1637, la ville est conquise par les Cosaques du Don. Les Ottomans reviennent en force en 1641 mais échouent à reprendre la ville malgré des combats d'une rare intensité. Les cosaques abandonnent, finalement, la place à l'été 1642⁷⁵.

Le tsar Pierre I^{er} mène deux sièges. Celui de 1695 est un échec complet. Après s'être entouré d'ingénieurs et consultants militaires européens, il récidive l'année suivante et entre dans la cité le 6 août 1696. Mais le traité signé entre la Russie et la Sublime Porte, consécutivement à la défaite de Prut, restitue Azov à l'empire ottoman en 1711. C'est de cette période d'occupation russe que datent un grand nombre de plans conservés, dont certains dressés par l'ingénieur Delavall pour le général De la Fort, grand amiral de la Moscovie⁷⁶. Les murs d'enceinte de la colonie médiévale y figurent encore.

Dès les premiers mois de la guerre russo-ottomane de 1736-1739, l'armée russe commandée par Pierre de Lacy s'empare d'Azov. La convention de Nyssa du 3 octobre 1739, précisant le traité de Belgrade, ordonne la destruction totale de la forteresse. La démolition se poursuit jusqu'en 1747. C'est dans cet état d'abandon que la trouve le cartographe

⁷⁵ O.Yu. Kuts, *Le siège d'Azov de 1641*, Moscou, 2016 (en russe).

⁷⁶ Archives nationales de Suède : SE/KrA/0406/19/003/006.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

français Jacques-Nicolas Bellin lorsqu'il en dresse le plan en 1764, où ne figurent que les glacis extérieurs⁷⁷.

Suite au déclenchement de la deuxième guerre russo-ottomane, le maréchal Piotr Alexandrovitch Rumiantsev investit le site en mars 1769. A partir de 1774, le général Souvarov se charge de la reconstruction de la forteresse, qui est finalement démantelée en 1810.

En 1797 et 1798, le comte allemand Léon de Waxel est le correspondant de l'Académie royale des Sciences de Saint-Pétersbourg. Son travail en Russie est contemporain de celui du comte de Choiseul-Gouffier, alors que celui-ci est directeur de la Bibliothèque impériale et président de l'académie des Beaux-Arts de Russie depuis 1797. Léon de Waxel explique que la prospection archéologique en Crimée s'appuyait sur l'armée russe qui a pris le contrôle des rives nord de la mer Noire sur les Ottomans entre 1768 et 1774⁷⁸. Or le fils du maréchal Rumiantsev

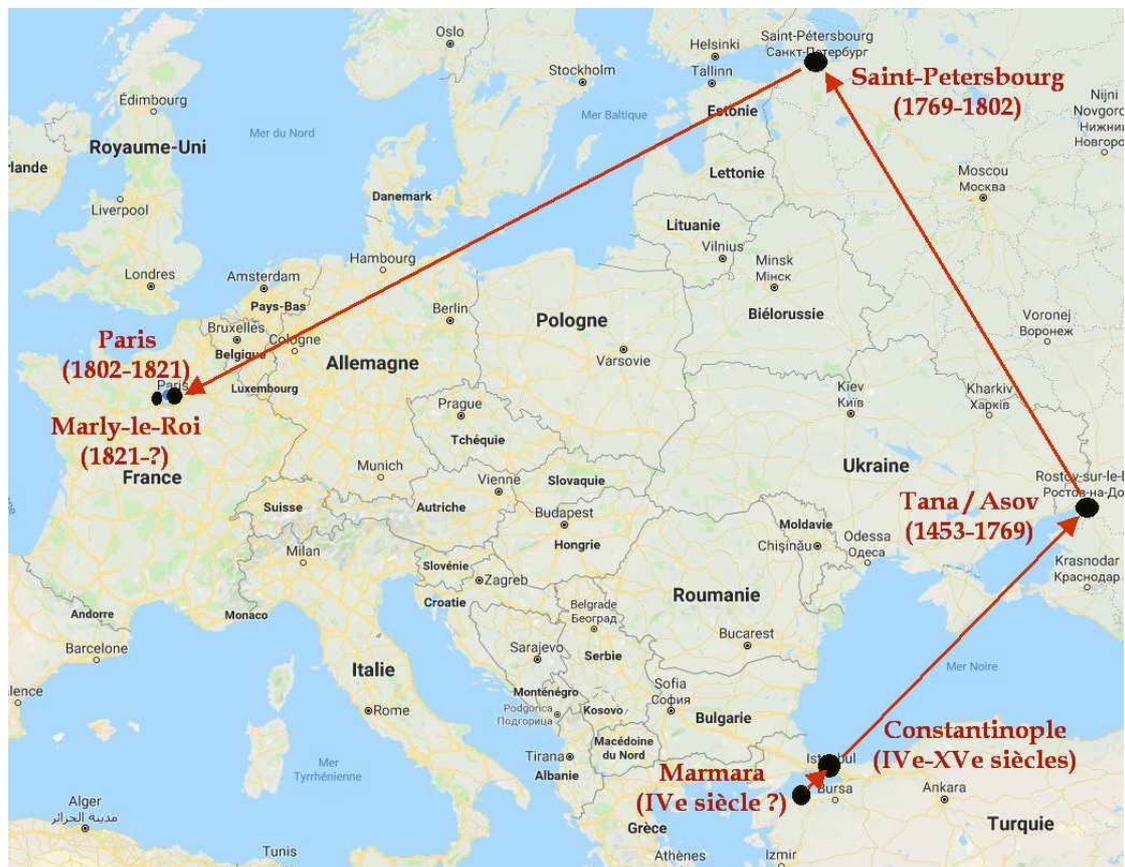


Fig. 8 : Itinéraire du marbre de Lancelot de Parme

⁷⁷ *Plan d'Azak ou Azof* dressé par Jacques-Nicolas Bellin en 1764, conservé au département des cartes et plans de la bibliothèque nationale de France.

⁷⁸ Léon de WAXEL, *Suite du recueil de quelques antiquités trouvées sur les bords de la mer Noire appartenans à l'Empire de Russie comprenant des découvertes faites depuis l'année 1798*, Berlin, 1803, p. 20.

n'est autre que la plus grande fortune de Russie et un éminent collectionneur d'antiquités. Nikolaï Petrovitch Rumiantsev (1754-1826) est d'ailleurs membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

En l'absence de preuves formelles, l'hypothèse la plus vraisemblable permettant d'expliquer le transport du marbre en France pourrait passer par la famille Rumiantsev. Le père, arrivant sur les ruines de la forteresse se trouvait en situation de découvrir le marbre de Lancelot de Parme en 1769, d'en comprendre l'intérêt artistique ou, à tout le moins, celui que son fils pourrait lui porter. Nikolaï à son tour a pu avoir l'opportunité de céder l'œuvre au comte de Choiseul-Gouffier, durant sa période de service à la cour du tsar de 1793 à 1802. Le Français aurait alors ramené le marbre avec lui lors de son retour d'exil.

Conclusion :

La quête des origines du marbre de Lancelot de Parme, menée quatre années durant, aura ainsi permis de parcourir 1500 ans d'histoire et 2700 kilomètres depuis les rives de la mer de Marmara jusqu'à Marly-le-Roi. Celle-ci n'aurait pas été possible sans un travail pluridisciplinaire où se sont multipliées les collaborations scientifiques de l'université de Gênes au laboratoire Pierre et Marie Curie de Paris.

Extraite à une date indéterminée, la dalle de marbre exhumée à Marly-le-Roi à la fin du XIX^e siècle proviendrait de la carrière impériale de Marmara, dont le début de l'exploitation date du IV^e siècle. Cette dernière servit tout particulièrement aux bâtisseurs de Constantinople. La présence de modénatures au verso de l'inscription suggère qu'elle aurait servi d'élément d'architecture classique à un bâtiment public de taille modeste. Le dit bâtiment aurait pu être détruit à l'occasion de l'un des sièges subi par la capitale impériale peu avant 1453. Le marbre aurait alors été remisé et retaillé par un marbrier pour être revendu à moindre coût sur le marché de Constantinople. Il aurait ensuite été acheté et acheminé jusqu'à Tana afin de consacrer la reconstruction du mur méridional du quartier génois, détruit lors de l'incendie de 1443. Ornant le mur d'enceinte de Tana jusqu'à la démolition de 1739, l'inscription rend hommage au consul Lancelot de Parme et à la communauté religieuse du frère Salomon de Teramo, dont les blasons sont représentés.

L'énigme du Lombard de Marly-le-Roi

Conservé parmi les ruines de la forteresse d'Azov entre 1739 et 1769, le marbre en aurait été extrait par le maréchal Rumiantsev pour enrichir la collection de son fils. Ce dernier aurait alors pu le céder au comte Gabriel de Choiseul-Gouffier, lors de son exil à la cour du tsar. De retour en France en 1802, le comte installe le marbre au sein de sa collection d'antiquités du pavillon Marboeuf. A son décès, l'antiquité est achetée par le collectionneur Quintin Craufurd, par l'intermédiaire du marbrier Valin. Ce nouveau propriétaire meurt l'année suivante, mais sa veuve décide de conserver l'objet et l'emporte au domaine du Chenil de Marly-le-Roi dont elle fait l'acquisition en 1821. Lorsqu'elle revend la propriété en 1828, Eléonore Craufurd quitte les lieux en abandonnant le marbre dans l'ancienne orangerie... où il est retrouvé soixante ans plus tard lors de travaux d'excavation, offrant ainsi à Marly-le-Roi une des plus mystérieuses énigmes de son histoire.

Rudy Mahut,

Chargé de mission Patrimoine à la ville de Marly-le-Roi.

Remerciements :

Jean-Yves Perrot, Maire de Marly-le-Roi,

Alessia Zambon, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Marie-Adélaïde Nielen, conservatrice en chef aux Archives nationales,

Sandra Origone, professeur à l'université de Gênes,

Hugues de Bazelaire, de l'Académie de Versailles, restaurateur,

Michel Balard, professeur émérite de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne.